

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2025

Le **vingt-huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE FLORENCE, sous la présidence de Madame GREAU Christelle, Maire.

Etaient présents : **MM. GREAU Christelle, PELLE Jérôme, DUCEPT Sophie, CROUE Jean-Paul, RIGAUDEAU Joël, MATSERAKA Fanny, MARTIN Aurélie, GUERRY Jérôme, BOSSARD Anaïs, MASSON Véronique, JAUNET Nicolas, SIONNEAU Maxime, DEVEAU Marjorie.**

Avaient remis procuration : **Monsieur BOUHINEAU Jean-Loïc à Monsieur CROUE Jean-Paul  
Madame ROMAIN Coralie à Madame MATSERAKA Fanny**

Excusé : **Monsieur SIONNEAU Maxime (uniquement pour les points 9 et 10)**

Secrétaire de séance : **Monsieur RIGAUDEAU Joël**

Assistait également :

Nombre de Conseillers Municipaux :

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 12 à 13
- ◆ Votants 14 à 15

### ORDRE DU JOUR :

**2025-07-09** – FINANCES – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2025-05-06 PORTANT REFUS D'UNE GRATUITE DE SALLE AU BENEFICE D'UNE ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL

**2025-07-10** – FINANCES – ACCORD PORTANT SUR UNE GRATUITE DE SALLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION LE DEFI DES FLORENTINES

**2025-07-11** – PATRIMOINE – DEFINITION DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

**QUESTIONS DIVERSES**



**LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 15 SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LE MAIRE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A CHOISI POUR SECRETAIRE DE SEANCE MONSIEUR RIGAUDEAU JOËL.**

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JUILLET 2025  
EST APPROUVE PAR 14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTIONS.**

**2025-07-09 – FINANCES – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2025-05-06  
PORTANT REFUS D'UN GRATUITE DE SALLE AU BENEFICE D'UNE ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL**

Monsieur PELLE Jérôme, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de la Commission Bâtiments/Vie Associative, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération 2025-05-06, portant refus d'octroi d'une gratuité de salle au bénéfice d'une association à caractère social (Le Défi des Florentines dans le cas présent).

En effet, l'interprétation de la décision du Conseil Municipal n'a pas été la bonne, à savoir que le Conseil Municipal invitait la Commission à travailler pour la mise en place d'un règlement d'utilisation de la salle, avec clarification de l'annexe tarifaire. Qui plus est, le Conseil a invité l'association à étoffer sa demande d'un dossier de présentation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, abroge la délibération 2025-05-06.**

**2025-07-10 – FINANCES – ACCORD PORTANT SUR UNE GRATUITE DE SALLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION LE DEFI DES FLORENTINES**

Madame le Maire redonne lecture du courrier de l'association Le Défi des Florentines, de Ste Florence, association créée dans le but de participer à une action solidaire scolaire et humanitaire. L'association, représentée par Mmes DELHOMMEAU et POIREAU, sollicite l'étude du Conseil Municipal suite à un refus de gratuité de salle à l'occasion d'un loto prévu le 14 septembre 2025 à la Salle Le Vallon.

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé d'accorder une gratuité de salle au bénéfice d'une association caritative différente chaque année civile et dans la limite d'une location par an. Pour 2025, c'est l'association Diamantine Ton Cœur qui en bénéficiera en octobre. De fait, elle précise qu'un refus a été acté par le Conseil Municipal dans son entièreté, en date du 12 mai 2025 (délibération n° 2025-05-06).

Toutefois, sur demande des membres de la Commission Bâtiments/Vie Associative, la délibération prise en date du 12 mai 2025 vient d'être retirée afin d'étudier à nouveau la demande de l'association. Monsieur PELLE Jérôme, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Président de ladite Commission, expose que la demande de gratuité serait finalement justifiée à la lecture de la délibération n° 2024-04-24 en date du 29 avril 2024, portant fixation des tarifs de location de la Salle Le Vallon. Cette délibération porte en effet la mention suivante : « Les associations des Communes de Sainte Florence et de L'Oie bénéficieront d'une location gratuite par année civile. »

Tenant compte de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une gratuité de salle au bénéfice de l'Association Le Défi des Florentines, pour une utilisation les 13 et 14 septembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve l'octroi d'une gratuité de salle au bénéfice de l'Association Le Défi des Florentines, pour une utilisation les 13 et 14 septembre 2025.**

**2025-07-11 – PATRIMOINE – DEFINITION DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Lors de sa réunion en date du 23 juillet 2025, la Commission Patrimoine/Vie Associative, qui est en charge de la gestion des équipements municipaux et plus particulièrement de la Salle Le Vallon, a travaillé sur la mise en place d'un formulaire de demande annuelle de mise à disposition d'un équipement. Son but premier est de formaliser d'avantage les contrats de location des salles et espaces communaux et de définir clairement les conditions d'éligibilité à la gratuité.

Sur proposition de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le formulaire annexé à cette délibération et les conditions d'éligibilité à la gratuité d'un équipement.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, adopte le formulaire et les conditions d'éligibilité à la gratuité d'un équipement, tel que proposé en annexe, pour une mise en application à compter du 28 juillet 2025.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Madame le Maire donne lecture du mail reçu de Vendée Logement ESH, informant la Municipalité de la mise en vente prochaine du logement sis au 5 Rue du Foyer Rural, pour un montant de 102 510,00 €. Pour rappel, la Commune ne dispose pas d'un droit de priorité sur l'acquisition d'un logement social, une offre devra donc être formulée ultérieurement. Un rendez vous est fixé le 15 septembre 2025 à 14h30 avec la locataire du dernier logement non vacant.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un temps d'échange autour des enjeux actuels de l'urbanisme et de l'aménagement est programmé le jeudi 23 octobre 2025 à 18h30 en Mairie. Cette réunion sera coanimée par Coraline DELOUVÉE et Lucille GADEBOIS de la Communauté de Communes.

### ➤ ÉCONOMIE

Madame le Maire présente la demande de l'entreprise PIVETEAU BOIS, sollicitant l'appui de la Commune pour la diffusion auprès de la population d'une invitation à la réunion publique qui se tiendra le 30 septembre 2025 à 18h00 à la Salle Le Vallon. Il est décidé de relayer une brève information sur le Ste Flo Infos à paraître début septembre, avec redirection vers le site internet de l'entreprise.

### ➤ DIVERS

Madame le Maire expose la demande de l'association ESF Volley-ball concernant le dossier de candidature de l'association pour l'organisation du Festyvolley le 7 juin 2026. L'accord de principe de la Commune est sollicité afin de permettre le stationnement des cars sur la Route de Châtet. Après étude du dossier, la Municipalité donne son accord sous réserve de maintenir les accès permettant la défense incendie de l'entreprise PIVETEAU BOIS.

### ➤ REUNIONS & COMMISSIONS MUNICIPALES

Réunion d'Adjoints : la prochaine réunion est fixée au lundi 25 août 2025 à 19h00 en Mairie.

CCAS & Commission Affaires Sociales : la prochaine réunion est fixée au mardi 16 septembre 2025 à 18h30 en Mairie.

Conseil Communautaire : la prochaine réunion est fixée au jeudi 25 septembre 2025 à 18h45 à la Communauté de Communes.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30**

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025 A 19H00**

Madame GREAU Christelle  
Maire  
Présidente de Séance

Monsieur RIGAUDEAU Joël  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

